



*A. Elle*

**Attractivité et développement local  
Action culturelle**

**Décision n° 2021-199**

**Objet** : Convention de partenariat avec l'association Les Gémeaux/Scène nationale pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre de l'édition 2021 de la manifestation « Tous aux Blagis »

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, dans le cadre de l'édition de 2021 de « Tous aux Blagis », la Ville souhaite établir une convention de partenariat avec l'association Les Gémeaux / Scène nationale précisant les conditions d'organisation d'un spectacle par l'association à la résidence des Bas-Coudrais.

Vu le projet de contrat avec l'association Les Gémeaux/Scène nationale,

DECIDE de signer le contrat avec l'association Les Gémeaux Scène nationale pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre de l'édition 2021 de la manifestation « Tous aux Blagis ».

Fait à Sceaux, le 28 septembre 2021



*Philippe Laurent*

Philippe LAURENT